

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
M. Gonzalez

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La chasse doit être encadrée, mais pas supprimée, en effet, une interdiction de la chasse comme le propose cette proposition de loi aboutirait à :

- L'augmentation des zoonoses,
- L'explosion des dégâts agricoles et forestiers,
- La déstabilisation du tissu sociologique et économique rural,

C'est pourquoi cet amendement propose une suppression de l'article unique de cette proposition de loi et par conséquent, l'abandon de cette dernière.